

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00885
Numéro SIREN : 821 633 252
Nom ou dénomination : A&L invest

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002700

A&L invest
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 955 Route des Sorbières
38290 Satolas-et-Bonce
821 633 252 RCS VIENNE

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente-et-un mars,

Les associés de la Société par actions simplifiée A&L invest se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sis, 955 Route des Sorbières - 38290 Satolas-et-Bonce. Chaque associé a été convoqué par le Président dans les délais légaux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Madame Caroline PLATRE** en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat est assuré par **Monsieur Frédéric PLATRE**

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- La feuille de présence et la liste des associés ;
- Un exemplaire des statuts à jour ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la Présidente donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de ce jour, sans limitation de durée :

Monsieur Frédéric, René, Robert PLATRE

Né le 26 mai 1987 à SAINT-PRIEST (69)

De nationalité Française

Demeurant 953 Route des Sorbières - 38290 SATOLAS-ET-BONCE

Monsieur Frédéric PLATRE, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare pour lui-même n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Frédéric PLATRE

Madame Caroline PLATRE